



Mon conjoint fait pousser de cannabis

Par **nathalie**, le **16/09/2008** à **13:39**

bonjour, je sort de mon psychologue qui m'a conseillé ce site afin d'y trouver une réponse et de l'aide; voilà je vis avec mon conjoint depuis 8 ans nous avons une petite fille ensemble de 3 ans et demi scolarisée. Nous sommes locataires et tous les deux bailleurs, nous sommes déclarés partout, tout les deux, on n'est pas marié ni pacsé nous vivons en concubinage ! Le problème qui se pose est que mon conjoint fait pousser du cannabis dans le jardin contre mon gré, moi je ne veux pas de cela, il commence à faire sa "récolte" dans sa cabane au fond du jardin, je m'oppose à tout cela mais si un jour il doit y avoir un contrôle est-ce que je suis complice ? quel sont mes risques ? Moi ce que je voudrais faire c'est d'aller porter plainte contre lui (car je veux également le quitter, me séparer de lui) afin que les douanes, police viennent et l'embarquent quel risque t'il comme peine ? comment dois-je procéder ??? Je ne sais pas que j'ai déjà téléphoné anonymement à la police et douane me faisant passer pour une voisine, et dit que celui-ci avait du cannabis dans le jardin !! Je vous remercie si vous pouvez m'aider c'est important aider moi répondre moi je veux connaître mes droits et surtout ce que je peux faire pour ne pas être complice ! pourrais-je savoir quel peine recevrai-t-il ? merci beaucoup nathalie

Par **nathalie**, le **16/09/2008** à **16:02**

s'il vous plaît il me faudrait ces informations assez rapidement
cordialement nathalie

Par **jeetendra**, le **16/09/2008** à **17:55**

bonsoir, le cannabis votre conjoint l'utilise t'il pour son usage personnel ou se livre-t'il à un

trafic, si il est simplement usager il risque au maximum 1 an de prison et 3750 euros d'amende, un traitement contre l'usage de stupéfiant, vous ne risquez rien, il est adulte et responsable il assumera les conséquences de ses actes.rnrnSi vous voulez le quitter prenez contact avec le centre d'information sur les droits des femmes pour une assistance juridique, notamment pour le problème de la pension alimentaire, du domicile conjugal, etc, je pense que votre conjoint a besoin aussi d'une aide psychologique et thérapeutique en avez vous parlé avec lui, courage à vous, cordialement

Par **nathalie**, le **17/09/2008** à **14:05**

merci de votre reponse mon conjoint utilise pour le moment ceci pour son usage personnel mais vu la quantité il sera difficile pour lui de dire qu'il ne fait pas de trafic!!rnrnQuand vous dites qu'il risque un an de prison cela veut dire que si il se fait attraper il ira en prison ferme? sachant que son casier est vide d'être vierge toujours pour vol, vol à l'étalage....rnrnmerci

Par **nathalie**, le **17/09/2008** à **14:16**

encore une questionrnrnque se passerait-il si je dépose une plainte contre mon conjoint par rapport à ses plants de cannabis est-ce que la police ou douane interviendra de suite est-ce que ils diront que la plainte c'est moi qui l'ai déposée?ou cela reste anonyme !!rnsi cela reste anonyme je porte plainte de suite car je vois un enfer...rnrnps; par rapport à un suivi psy de mon conjoint il en a un mais ne fait rien pour il a un médecin qui lui prescrit ce qu'il veut quand il veut du n'importe quoi il est sous substitut à l'héroïne et sniff ce médicament qu'il prend pour une drogue et va de temps en temps en chercher dans un quartier quand il en a plus vente illégale bien sûr